

# DEMANDE DE PRET BONIFIE

INFORMATIONS: Applicables à partir du 01/01/06

- Montant du prêt: 1000,1500, 2000, 2500, 3000, 3500, 4000, 4500, 5000€
  - Durée: 12, 24, 36 mois
  - Bonification d'intérêts du taux de référence égale:
    - à 75% pour les Quotient COS <769
    - à 50% pour les quotients COS >769
- (le calcul du quotient est le même que celui de l'aide aux vacances , des plans épargne...)
- Frais: 6€ de timbre fiscal et 4€ de frais de correspondance.
  - Le Crédit Municipal reste seul juge de l'octroi ou du refus de la demande de prêt.
  - La demande de prêt bonifié est cumulable avec la demande de prêt d'honneur.
  - Une demande par adhérent.

MARCHE A SUIVRE:

- **Remplir le dossier** de demande de prêt du Crédit Municipal.
- **Joindre les pièces :**
  - Avis d'imposition ou de non imposition 2004, en cas de vie maritale joindre les 2 avis d'imposition ou de non imposition.
  - Dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales.
  - Photocopies de vos derniers relevés de comptes bancaires ou postaux sur une période ininterrompue d'un mois.
  - Photocopies de vos trois derniers bulletins de salaires. (emprunteur et le co-emprunteur).
  - Photocopie de vos pièces d'identité (emprunteur et co-emprunteur): carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire.
  - Relevé d'identité bancaire ou postal de l'emprunteur.
  - Le questionnaire d'assurance: pour l'emprunteur et un pour le conjoint qui perçoit des revenus: salaire, pension...
  - En cas de divorce: photocopie du jugement de divorce.
  - En cas d'hébergement gratuit: attestation de la personne qui héberge avec photocopie de sa pièce d'identité et justificatif du domicile.
- **Retourner** le dossier et les pièces au COS 38,  
228 cours de la Libération 38 030 Grenoble cedex 2.